

Fiche d'engagements
Démarche participative révision du PACom

<u>Ce qui ressort de la démarche participative</u>	<u>Implication pour la réalisation du futur PACom</u>
1. Identifier les zones prioritaires à végétaliser	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un indice de verdure (ou une part d'espaces verts) propre à chaque zone - Identifier les secteurs de la Ville où des espaces verts seraient manquants
2. Intégrer les enjeux du développement durable à l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre les îlots de chaleur en définissant la quantité d'arbres à planter en fonction des surfaces considérées ou par terrain aménagé, et les espèces admises
3. Développer des chemins de mobilité douce vers les sites d'intérêts communaux et les sites naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Exiger ou inciter des perméabilités au sein des quartiers
4. Valoriser les usages potentiels identifiés aux pieds des immeubles	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la diversification des usages des pieds d'immeubles (rencontres, potagers, jeux) par la sensibilisation ou l'incitation
5. Repenser les espaces dédiés au stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - Questionner la place du stationnement privé et analyser un potentiel facteur de réduction des normes différencié selon l'accessibilité du territoire
6. Développer une ou plusieurs centralités sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer la création d'une zone centre dans la plaine du Croset (logements, activités, équipements publics) - Déterminer un % d'activités ou de commerces dans certaines zones (aux RDC)
7. Animer l'espace public et développer des lieux conviviaux	<ul style="list-style-type: none"> - Au sein de la zone centre proposer une utilisation des rez-de-chaussée autre que pour du logement (zones animées, commerces de proximités)
8. Encourager la création d'espaces de rencontre	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de grands projets exiger un ou des espaces publics
9. Promouvoir et préserver l'identité Ville et Campagne	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire des prescriptions de protection des bourgs villageois, des jardins historiques et des milieux naturels - Assurer des dégagements dans le tissu bâti - Définir des zones de verdure sur le territoire communal